

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 21 septembre 2021**

**Délibération n° : 21-09-14**

**7.10 Divers**

**Objet : Attribution de récompenses  
pour les concours**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE -  
Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard  
GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION  
Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA  
Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO  
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Dominique CORREA  
Dominique DAUCHY

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le décret 2016-33 ;

**CONSIDÉRANT** que traditionnellement, la commune organise des concours type maisons fleuries, illuminations de Noël... visant à promouvoir celle-ci grâce à la participation de ses habitants.

**CONSIDÉRANT** qu'afin de favoriser la participation des Franc-Forésiens, la Ville octroie des récompenses sous forme de bons d'achat ou de cartes cadeaux selon les critères prévus dans le règlement du concours.

**CONSIDÉRANT** la demande du comptable public, il convient de délibérer pour fixer l'attribution de ces récompenses.

**CONSIDÉRANT** la présentation faite en commission Finances le 14 septembre 2021,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210929-21\_09\_14-DE

- de décider de récompenser les lauréats des concours mis en place par la municipalité sous forme de bons d'achat ou de cartes cadeaux.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT


Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte affiché le :

29 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,

  
Sandrine GOMBERT